

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_001-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2024

Convocation du 18 juin 2024

N° 2024_06_001

Objet : Attractivité économique – Avenant SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme » – Pole d'innovation activités plein air

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Guy MASSOT à Claude BENAHMED, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 6

Vote contre : pour : 35 abstention : 1

Luc Pichon, Président expose que l'industrie des activités « outdoor » est l'une des plus dynamiques au niveau mondial. Elle aborde actuellement une profonde mutation dont l'objectif est à la fois de créer des produits plus éco-responsables dans leur fabrication tout en veillant à l'impact des pratiques sportives sur les milieux naturels.

Le territoire des Gorges de l'Ardèche possède déjà une histoire et une culture importante de ces activités avec des expériences uniques au monde (Gorges de l'Ardèche / Pont d'Arc / Chauvet), des sports de nature dans un environnement exceptionnel et protégé et où tourisme et sports outdoor sont déjà très liés et constitutifs de l'image du territoire.

La pratique des « sports nature » est déjà un facteur clé de l'activité touristique des Gorges de l'Ardèche et pourrait désormais devenir un point fort de son attractivité économique dès lors que des acteurs (privés, publics, associatifs) s'installent, innovent et se développent sur cette thématique.

En complément de ses missions traditionnelles, la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme » propose d'exercer une mission d'exploration de l'opportunité de créer un pôle d'innovation sur cette filière avec un objectif avéré de développement économique.

Dans cet objectif, le Président propose d'approuver un avenant à la convention d'objectifs et de moyens de la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme » prévoyant une mission d'exploration de l'opportunité de créer un pôle d'innovation autour des activités de pleine nature.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_001-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A 35 voix pour et 1 abstention (Patrice FLAMBEAUX)

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme », joint à la présente délibération, prévoyant une mission d'exploration de l'opportunité de créer un pôle d'innovation autour des activités de pleine nature,

Approuve l'inscription d'un financement complémentaire de 30 000 € pour cette mission en faveur de la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme ».

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON